

L'Accord cadre Canada-CE de coopération commerciale et économique continue de conditionner les relations des parties en prévoyant des activités qui varient d'une action conjointe en sciences et technologie à la coopération industrielle. Les réunions annuelles des ministres ont lieu au même moment que l'examen annuel des activités menées dans le cadre de l'Accord. Les ministres du Canada et de la CE participent régulièrement à des réunions bilatérales ou multilatérales en vue de mener une action concertée sur un large éventail de questions.

Au cours de l'année écoulée, la Communauté a marqué des progrès décisifs en ce qui concerne la mise en oeuvre d'un marché unique, prévue pour 1992, et qui consiste à supprimer les dernières barrières qui empêchent la libre circulation des biens, des personnes, des capitaux et des services parmi les Etats membres. Près de deux tiers des mesures nécessaires à l'achèvement du programme ont déjà été prises. La Communauté a convoqué, par ailleurs, des conférences intergouvernementales ayant pour mission de réviser le Traité de Rome afin de consolider davantage l'union économique, monétaire et politique.

Le Ministère surveille de près et évalue les conséquences du projet de 1992, tout en sensibilisant les Canadiens aux occasions d'échange commercial et d'investissement qu'offre l'Europe. Près de 2 500 dirigeants du milieu des affaires ont pris part à 19 séminaires et conférences portant sur l'Europe de 1992, lesquels ont été coparrainés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, et des associations commerciales et industrielles. Plus de 40 000 exemplaires de rapports sectoriels sur le projet de 1992 ont été distribués dans le milieu des affaires et le milieu universitaire. De plus, paraîtront en 1991 des résultats d'études de sous-secteur touchant les industries des produits environnementaux, des logiciels, des télécommunications maritimes et des produits du bois à valeur ajoutée. En outre, une brochure intitulée *Les alliances stratégiques : passeport pour l'Europe* a été conçue en vue d'aider les entreprises canadiennes à conclure des alliances stratégiques avec des entreprises européennes.

Le Ministère est intervenu auprès de la Communauté afin de défendre les intérêts du Canada dans les secteurs où les actions de la CE étaient susceptibles de limiter les exportations canadiennes. Les efforts déployés par le Ministère avaient pour objet de protéger l'accès du Canada au marché des produits de base comme le bois d'oeuvre, le papier journal et divers produits agricoles. Des projets de loi de la CE qui empêcheraient l'exportation vers

l'Europe de fourrure et de produits de la fourrure demeurent un important sujet d'inquiétude.

Le désaccord relatif à l'exploitation excessive par la Communauté européenne de la zone visée par l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) n'est pas encore résolu. Le Canada et la CE oeuvrent de concert au sein de trois groupes de travail bilatéraux qui se penchent respectivement sur la pêche pratiquée par des embarcations n'appartenant pas à l'OPANO, la recherche scientifique, et la surveillance et le contrôle. Le Canada continue de presser la CE de se conformer à toutes les mesures de conservation adoptées par l'OPANO.

IMMIGRATION

L'Europe de l'Ouest continue d'être une source importante de nouveaux immigrants dont bon nombre possèdent des compétences précieuses dont le Canada a besoin pour son expansion économique. En 1990, les missions canadiennes dans cette région ont délivré 37 944 visas d'immigrant. En outre, 79 988 visas temporaires ont été émis à des visiteurs, des étudiants et des travailleurs en provenance d'Europe de l'Ouest.

L'immigration à caractère commercial demeure d'importance primordiale. Grâce aux efforts de promotion déployés par le personnel des missions canadiennes, de concert avec les provinces, 450 millions de dollars ont été investis au Canada par des entrepreneurs européens; ces capitaux aboutiront à la création de 1 141 emplois au profit des Canadiens.

La mise en oeuvre de la nouvelle Entente Canada-Québec sur l'immigration aura d'importantes répercussions en Europe de l'Ouest, le Québec ayant désigné la Belgique et la France comme pays d'origine privilégiés des immigrants francophones. De nouveaux employés embauchés localement seront affectés à l'Ambassade du Canada à Paris pour faire face à l'accroissement prévu du nombre d'immigrants à destination du Québec.

Étant donné le nombre élevé de voyageurs en provenance d'Europe de l'Ouest qui entrent au Canada sans posséder de documents valides, il importe que nous ayons la collaboration du personnel de l'industrie des voyages et des autorités locales. Les contrôleurs de l'immigration en poste à Londres, Paris, Rome, Bonn, Bruxelles et La Haye ont coordonné des programmes de formation à l'intention du personnel des compagnies aériennes et ont accordé leur appui aux activités relatives à l'exécution de la loi menées par la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.